

Convention du 5 mai 2018 Procuration



PROCURATION

Assemblée Générale de l'Association Sans But Lucratif
Association des Lions Clubs du District 112 D Belgium
Samedi 5 mai 2018
À Rouvroy

Le (la) soussigné(e)

.....
En sa qualité de président(e) du

Lions Club

Donne procuration à

.....
Membre du même Lions Club pour le / la représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 05-05-2018 de l'Association Sans But Lucratif « Association des Lions Clubs du District 112 D Belgium », y participer et voter en ses lieu et place sur les points portés à l'ordre du jour.

Date Signature

.....

Article 5 § 3 des statuts

...

Les Présidents (*membres effectifs de l'A.s.b.l.*) des Lions Clubs du District 112 D sont seuls autorisés à se faire représenter par un délégué accrédité par le club, lequel ne pourra prendre part aux votes que s'il est porteur d'une procuration donnée par celui-ci.

Remarque

Cette disposition n'est valable que pour les votes concernant l'Association Sans But Lucratif. En ce qui concerne le District 112 D, chaque club peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués sur base d'un délégué accrédité pour 10 membres ou fraction majeure de ce nombre.

L'effectif pris en considération est celui qui apparaît sur les relevés publiés par le LIONS CLUBS INTERNATIONAL le 1er avril 2018